Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSOCIATIONS

cerfa
N°12156*06

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#04 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur **https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623**

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
☑ en numéraire (argent) ☐ en nature	☑ première demande ☐ renouvellement (ou poursuite)	☑ fonctionnement global ☑ projets(s)/action(s)	☑ annuelle ou ponctuelle ☐ pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées https://lannuaire.service-public.fr/) :

☐ **État - Ministère** .....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .....

☐ **Conseil régional** de BRETAGNE .....
Direction/Service Direction de la culture et des pratiques culturelles .....

☐ **Conseil départemental** d'ILLE ET VILAINE .....
Direction/Service Service culturel .....

☐ **Commune ou Intercommunalité** RENNES METROPOLE .....
Direction/Service Direction Générale de la Culture .....

☐ **Établissement public** .....

☐ **Autre (préciser)** .....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : LIBRABITRE

Sigle de l'association : RENNES Site web: libreartbitre.com

1.2 Numéro Siret :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date
Volume : Folio : Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : **4 RUE LOUIS TIERCELIN**

Code postal : 35000 Commune : RENNES

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : LE STRAT Prénom : Rodolphe

Fonction : Président

Téléphone : 09 79 09 17 31 Courriel : contact@libreartbitre.com

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? ☐ oui ☑ non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	**attribué par**	**en date du :**

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ oui ☑ non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? ☐ oui ☑ non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? *(indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)*

ATELIERS D'ART DE FRANCE
INSTITUT NATIONAL DES METIERS D'ART

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non ☑ oui ☐ Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée : ☐

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : *Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.*	
Nombre de volontaires : *Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)*	
Nombre total de salariés :	3
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	3
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents *Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association*	

5. Budget[1] de l'association

Année N+1 *ou exercice du* *au*

Dans le cadre d'une demande pluriannuelle, dupliquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Achats matières et fournitures		**73 - Concours publics**	
Autres fournitures		**74 - Subventions d'exploitation[2]**	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	0	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		**75 - Autres produits de gestion courante**	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		**78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions**	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 - Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	**TOTAL DES PRODUITS HORS CVN**	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN) [3]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	**87 - Contributions volontaires en nature**	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	0	**TOTAL DONT CVN**	0

[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[2] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

[3] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique *6 - Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Dupliquer les pages 5 à 7, et le cas échéant 8, pour chaque projet.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? ☐ oui

Intitulé :

Métiers d'art et compagnies sur la Plaine

Objectifs :

L'association LIBREARBITRE qui a emporté l'appel d'offres de la délégation de service public du Conseil Départemental propose d'exploiter le manoir de Baud, situé sur la Plaine de Baud, en un espace de co-locations d'artisans d'art professionnels. Le bâtiment abritera 20 ateliers de superficies de 30 m2 à 200 m2 qui seront loués vides sans aucunes conditions géographiques. Des ateliers seront réservés à tarifs préférentiels pour les jeunes diplômés, sous certaines conditions.L'artisan bénéficiera de la mutualisation des fonctions supports et de services permettant la promotion de son activité. Ainsi l'artisan pourra consacrer son temps à son métier.

Des actions vers le public scolaire permettront de valoriser et médiatiser ces métiers afin de susciter des vocations auprès des scolaires.

Le manoir sera aussi accessible au public lors des conférences et ventes mensuelles, des portes ouvertes semestrielles ou pendant les stages dispensés par les artisans.

Description :

L'objectif principal est de faire bénéficier à l'artisan d'art de fonctions supports mutualisées, d'un centre de ressources et de veille professionnelle et d'espaces communs , selon son propre souhait de niveau de participation à cet ensemble. Et ce grâce à son autonomie juridique et l'espace fermé qu'il occupera. Une location de 20 ateliers de 30 m2 à 200 m2 vides pour une durée de 2 ans renouvelable sont proposés. Le prix sera variable selon l'étage en raison de la nette différence de luminosité et d'accessibilité. : 18 € pour le rdc, 16 € pour le 1er étage et 14 € pour le 3 ème étage. 20% de ces locaux seront attribués à 50% pour deux ans aux jeunes diplômés issus prioritairement des formations artisanales de Bretagne.

Des objectifs secondaires permettront l'accessibilité du manoir :
- Aux établissements scolaires avec des actions de médiation comme «A la découverte des métiers d'art »
- Au public :
. un espace ressources accessible 20h par semaine
. une fois par mois, le même jour, ventes des artisans et conférences sur les matériaux, le métier…
. tous les semestres, portes ouvertes de l'ensemble des ateliers

L'association LIBREARBITRE emploiera deux agents à temps complet et un agent à mi-temps pour animer le lieu, la gestion des locations et les commissions d'attribution, la gestion de l'ensemble des prestataires, le centre de ressources et les actions de médiation et de promotion.

Le conseil départemental versera une subvention annuelle pour couvrir la totalité des frais d'entretien du bâtiment incluant la maintenance, les réparations, les consommations. Le conseil départemental prend en charge la sécurité des lieux et l'entretien du parc d'un point de vue financier et opérationnel. Ces deux postes ne sont pas inscrits dans le budget de l'association.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

. Artisans d'art professionnels pour la location des ateliers. Le bâtiment sera accessible à tout type de handicap
. Jeunes diplômés issus des formations d'artisanat d'art ,en priorité des établissements scolaires de Bretagne en raison de la sélection pour bénéficier de location d'un atelier à 50 % pendant deux ans
. Le public scolaire pour les actions de médiation
. Tout public pour les ventes et conférences mensuelles et les portes ouvertes semestrielles

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

La plaine de Baud est un quartier situé à l'Est de Rennes à 25 mn à pied du centre-ville. Devenu une friche industrielle dans les années 1980 suite au déclin de son activité, ce quartier réaménagé depuis 2017 est aujourd'hui composé de logements neufs mixtes et d'un parc situé au bord de la Vilaine
Des commerces, une école de l'image, des crèches s'y sont installés progressivement. Ce quartier a déjà pris vie par l'intermédiaire d'évènements artistiques ou d'associations coordinatrices de projets associatifs. Le manoir de Baud, ancienne demeure abandonnée, d'une superficie de 3000 m2 sur un domaine de 10 000 m2, s'inscrit dans ce mouvement d'aménagement de ce récent quartier. Le Conseil départemental d'Ille et Vilaine, propriétaire le réhabilite.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) **:**

2 agents à temps complet et un agent à mi-temps :
. Un agent pour gérer l'accueil, les prestataires et les factures
. Un agent pour gérer assurer le suivi du budget, des locations des ateliers, des commissions d'attribution des locaux et des ventes des artisans
. Un agent pour gérer la communication, les actions de médiation et le centre de ressources

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI	3	2,5
dont en CDD		
dont emplois aidés[4]		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

☐ oui ☐ non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 1/1/24 au 31/12/24

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

. Le taux d'occupation des ateliers professionnels ou jeunes diplômes, mesurable par les recettes
. Le nombre d'entrées pour les conférences, mesurable par les recettes
. Le retour des élèves sur les visites, mesurable qualitativement par un questionnaire transmis aux enseignants
. Le nombre de visites à l'espace ressource, mesurable par l'enregistrement sur fichier informatique du nombre des visites tout public, scolaires, enseignants ou artisans

[4] Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget[5] du projet

Année 2024 *ou exercice du* *au*

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	3168	**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	234341
Achats matières et fournitures	3168	**73 - Concours publics**	
Autres fournitures	0	**74 - Subventions d'exploitation [2]**	5160
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	8858		
Locations	0		
Entretien et réparation			
Assurance	2160	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	6698	Aide manifestation dédié aux métiers d'art	960
		Métiers d'art – Déplacements collectifs	1800
62 - Autres services extérieurs	13001	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1008	Fonds EAC	1200
Publicité, publication	5098		
Déplacements, missions	2839	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	4056	Subventions fonctionnement	1200
63 - Impôts et taxes	2400		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	2400	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	2880	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	2880	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		**75 - Autres produits de gestion courante**	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	4450	**78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions**	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 - Transfert de charges**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	205608	Redevances distributeur boissons	
Frais financiers			864
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	240365	**TOTAL DES PRODUITS HORS CVN**	240365

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)[7]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	**87 - Contributions volontaires en nature**	0
860 - Secours en nature	0	870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0	871 - Prestations en nature	
862 - Prestations	0		
864 - Personnel bénévole	0	875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN	240365	**TOTAL DONT CVN**	240365

La subvention sollicitée de 5160 **€, objet de la présente demande représente** 2,14 **% du total des produits du projet dont CVN** (montant sollicité/total du budget) x 100.

[5] Ne pas indiquer les centimes d'euros.

[6] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

[7] Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Projet n°

DEMANDE D'EQUIPEMENTS

Date de la demande :

☐ Demande d'équipement pour une manifestation Cette fiche est à déposer 1 mois avant la manifestation	☐ Demande d'équipement à titre permanent ou de longue duréee
Date de la manifestation : Titre - nom de la manifestation :	Date de début : Date de fin :
Descriptif sommaire de la manifestation :	Qualification du besoin / projet concerné par la demande :
Nombre de personnes attendues :	Nombre de bénéficiaires :
Horaire de la manifestation : Début : h Fin : h	

Site, lieu ou équipement :	Matériel :	Quantité :
Parc, jardin :	Sonorisation, micro, pied	
Voie publique (allée, place, square, etc.) :	Vidéoprojecteur, écran	
Stade (préciser) :	Projecteurs, éclairage	
	Stand-Barnum 3x3m	
Salle, gymnase :	Stand-Barnum 3x3m avec électricité	
Equipement spécifique (piscine, bibliothèque, musée, monument, ouvrage d'art, etc.) :	Stand-Barnum 3x3m avec éclairage	
	Chaises	
	Tables, tréteaux	
Autre : urnes, isoloirs, restauration, vaisselle, comptoir, wifi, pupitre, etc. préciser) :	Bancs	
	Grilles, panneaux et supports d'exposition	
	Barrières de chantiers, de police ("Vauban")	
	Podium ou scène (préciser dimension souhaitée)	

Livraison ou installation conforme le :
Etat des lieux sortant le :
Commentaires état matériel :

SECURITE	Partie réservée à la collectivité
Présence/ronde police souhaitée : de h à h	
Gardiennage :	

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....

représentant(e) légal(e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci[8].

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives[9], comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)[10]

☐ inférieur ou égal à 500 000 €

☐ supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :

€ au titre de l'année ou exercice
€ au titre de l'année ou exercice
€ au titre de l'année ou exercice
€ au titre de l'année ou exercice

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le à

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

[8] "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

[9] Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

[10] Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Réglement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 *bis*. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.